

# DOSSIER DE PRESSE

*La santé des chercheurs d'emploi,  
enjeu de santé publique*



SOLIDARITÉS  
NOUVELLES  
*face au* CHÔMAGE  
*snc.asso.fr*





## « CHERCHEURS D'EMPLOI »

**Dans ce rapport, nous ne parlons pas de chômeurs, ni de demandeurs d'emploi, mais de chercheurs d'emploi.**

Cette expression nous paraît plus respectueuse des millions de personnes qui, avec courage, énergie et détermination, recherchent un emploi. Car rechercher un emploi, c'est en soi un travail, une activité.

Comme le disait Camus : « mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde ». Il est donc essentiel à nos yeux de porter un regard plus juste et plus solidaire sur les chercheurs d'emploi.

# SOLIDARITÉS NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE, UN RÉSEAU DE CITOYENS ENGAGÉS

**La méthode d'accompagnement de Solidarités Nouvelles face au Chômage permet à plus de 64 % des personnes accompagnées de trouver une solution positive (retour à l'emploi, création d'activité ou formation).**

Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) est de ces initiatives qui permettent d'offrir une autre alternative aux demandeurs d'emploi. Il s'agit d'apporter un soutien humain personnalisé dans la recherche d'un emploi. SNC est une association à but non lucratif, indépendante de tout parti politique et de toute confession religieuse.

L'association déploie son action grâce à plus de 200 groupes de bénévoles répartis partout en France. Au niveau local, ces groupes de solidarité permettent d'accompagner au plus près les chercheurs d'emploi qui font la demande. Les bénévoles sont ainsi conscients des réalités économiques et sociales des régions dans lesquelles ils sont implantés. Au niveau national, Solidarités Nouvelles face au Chômage permet de représenter cette part grandissante de chercheurs d'emploi, pour qu'ils conservent leur statut de citoyen.

## chiffres clés\*

**4 000** chercheurs d'emploi  
accompagnés

**64 %** des personnes ont **trouvé un emploi** (56 %) ou **une formation** (8 %) à la fin de leur accompagnement

**200** groupes de solidarité en France  
dont **18** groupes en entreprise

**2 500** bénévoles accompagnateurs

**108** personnes en emploi solidaire

\*au 1<sup>er</sup> janvier 2018

# LE RAPPORT SNC SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE ET SES IMPACTS

## *La santé des chercheurs d'emploi, enjeu de santé publique*

**S'appuyant sur une pratique et une expertise éprouvées de l'accompagnement au retour à l'emploi, Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) a choisi de consacrer la seconde édition de son rapport sur l'emploi et le chômage et ses impacts à la thématique orpheline de la santé des chercheurs d'emploi.**

En effet, en France, la santé des chercheurs d'emploi est un sujet peu étudié et insuffisamment pris en compte. Derrière cette souffrance à bas bruit, une réalité épidémiologique : le chômage fragilise les individus.

Dans son rapport « La santé des chercheurs d'emploi, enjeu de santé publique », SNC dresse le tableau des impacts du chômage sur la mortalité, les pathologies, les habitudes de vie, les addictions, les comportements à risque et la santé psychique des individus qui vivent le chômage. Les constats présentés sont sans appel et révèlent à la fois une sous-estimation collective du problème, la complexité des réponses pour remédier à la situation et la limite des solutions actuelles.

Aussi, à l'image des lanceurs d'alerte, SNC interpelle les responsables politiques, les pouvoirs publics, les institutions et les acteurs de santé afin de prendre conscience de l'enjeu social et humain et appelle à la mise en place d'un « écosystème » soutenant et durable afin d'améliorer la prise en charge de la santé des personnes au chômage.

Solidarités Nouvelles face au Chômage formule plusieurs propositions destinées à lutter contre les impacts négatifs du chômage sur la santé des chercheurs d'emploi mais aussi à lutter contre le chômage de longue durée et la précarisation de l'emploi. Élaborées avec les chercheurs d'emploi, en réponse à leurs difficultés, mais aussi avec l'expertise des professionnels de santé et des acteurs de l'emploi, ces propositions sont concrètes et apportent des éléments de mise en œuvre immédiate.





## GILLES de LABARRE

Président de Solidarités Nouvelles face au Chômage

### Le chômage nuit à la santé



Les 2 500 accompagnateurs bénévoles SNC constatent au quotidien les difficultés et les obstacles auxquels les chercheurs d'emploi sont confrontés. Au sein de ce réseau, un constat est largement partagé : le chômage nuit à la santé de celles et ceux qui le vivent. C'est pourquoi Solidarités Nouvelles face au Chômage a choisi de consacrer son second rapport sur l'emploi et le chômage à la santé des chercheurs d'emploi. En effet, nous sommes convaincus que la lutte contre le chômage, et en particulier contre le chômage de longue durée, ne peut se faire qu'en agissant simultanément sur l'ensemble des freins à l'emploi. A cet égard et comme le démontre notre rapport, la santé constitue une priorité. La mise en place de solutions pour atténuer l'impact du chômage sur la santé apparaît d'autant plus essentielle dans un contexte de polarisation croissante du marché du travail, source d'inégalités sociales et de précarité. Nous espérons que les propositions que nous formulons seront largement partagées, entendues et débattues dans le cadre des réformes en cours mais aussi qu'elles inspireront des changements d'ordre culturel, pour que la santé des personnes au chômage soit une question enfin considérée.



## MICHEL DEBOUT

Professeur émérite de la médecine légale et du droit de la santé



### Il y a urgence à mettre en œuvre un parcours d'accompagnement pour la santé des personnes au chômage



Avant de se retrouver au chômage le salarié traverse un moment éprouvant, celui de la perte de son emploi. Ce moment constitue un véritable traumatisme au sens psychologique du terme, toujours dévalorisant - remise en cause des compétences - et même humiliant, particulièrement dans le cadre d'un licenciement. Pourtant, à l'inverse des autres situations psycho-traumatiques - attentats, agressions de groupes, catastrophes naturelles-, aucun accompagnement n'est prévu pour ces personnes. Tous débiteront donc leur période de chômage non pas fragiles, mais fragilisés, ce qui aggravera la possible dégradation de leur état de santé. Ce constat, je l'ai dénoncé en 2015 dans mon ouvrage *Le traumatisme du chômage*. Depuis, aucune mesure de prévention spécifique n'a été prévue, et, comme le démontre le rapport de Solidarités Nouvelles face au Chômage, les solutions actuelles pour la prise en charge de la santé des personnes au chômage restent limitées. Avec près de 6 millions de chercheurs d'emploi, il y a urgence à mettre en œuvre un véritable parcours d'accompagnement pour la santé des personnes au chômage. Nous espérons que ce rapport contribuera à une prise de conscience de l'ensemble des acteurs concernés afin que ce problème majeur de santé publique puisse être reconnu et pris en compte.



# LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE ET LA PRÉCARISATION DE L'EMPLOI



*Secrétaire juridique en cabinet d'avocat, ma recherche d'emploi est marquée par des périodes d'alternance entre contrats courts et chômage. Au final, j'ai le sentiment de passer plus de temps à chercher du travail qu'à travailler.*



MARIE-FRANCE, en recherche d'emploi

### Un marché du travail qui instaure et accroît la précarité de longue durée

Pour la première fois depuis de nombreuses années, au début de l'année 2018, le marché du travail présente une augmentation significative du nombre d'emplois qui engendre une sensible baisse du chômage. Si on peut se réjouir de la croissance des emplois, on doit malheureusement constater, en même temps, un renforcement de la dualité du marché du travail source d'inégalités et de précarité. En effet, si sur l'année 2017, le contrat à durée indéterminée (CDI) reste la norme (84,6 % de l'emploi salarié), **la part des contrats à durée déterminée (CDD) dans les embauches progresse : 87 % des embauches s'effectuent en CDD. Plus préoccupant encore, 83 % des CDD ont une durée inférieure à un mois et 30 % d'entre-eux sont d'une seule journée<sup>1</sup>.** Cette multiplication des CDD pour des périodes de plus en plus courtes a pour conséquence de maintenir les salariés concernés dans une situation faite d'alternance d'emploi et de chômage (la « permittence ») qui tend à les enfermer durablement dans la précarité.

*87% des embauches ont été effectuées en CDD en 2017.*

### Un accès à la formation plus difficile pour les salariés non-qualifiés et les personnes au chômage

**Par ailleurs, la formation professionnelle, qui devrait constituer une « deuxième chance » pour les chercheurs d'emploi et les salariés les moins qualifiés, est davantage utilisée par les salariés les plus diplômés.** Selon l'édition 2018 de l'enquête « Formations et emploi » de l'INSEE près d'une personne sur deux en emploi à la date de l'enquête a accédé au cours des 12 derniers mois à une formation professionnelle contre moins d'une personne sur trois au chômage. Plus les personnes sont au chômage depuis longtemps, moins elles se sont formées : 37 % des personnes au chômage depuis moins d'un an ont suivi une formation professionnelle au cours des 12 derniers mois, cette part étant réduite à 30 % pour les personnes au chômage depuis un à deux ans et à seulement 21 % pour celles qui le sont depuis plus de deux ans. Cette logique qui conduit à former les mieux formés creuse les écarts entre les plus diplômés et les peu qualifiés, qui le restent.

<sup>1</sup> Ministère du Travail, DARES analyses n° 26, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans », juin 2018.

## NOS PROPOSITIONS

**Pour sortir de ce processus, source d'inégalités sociales et de précarité, Solidarités Nouvelles face au Chômage invite à approfondir trois pistes de réflexion :**

**→ Sécuriser l'intermittence en instaurant une protection pour des courtes périodes d'arrêt d'activité survenant au sein d'un contrat à durée indéterminée**

Afin d'instaurer une protection pour des courtes périodes d'arrêt d'activité survenant au sein d'un contrat à durée indéterminée, les formules telles que celle du CDI intérimaire<sup>2</sup>, du CDI conclu avec un groupement d'employeurs ou une entreprise de travail à temps partagé constituent des modèles dont il convient de s'inspirer pour développer des formes d'emploi flexibles, porteuses de plus de stabilité et de perspectives d'évolution pour ceux qui sont titulaires de ces contrats. Par ailleurs, la réduction de la précarité passe par une augmentation du taux de transformation des CDD en CDI et par un meilleur encadrement des contrats d'usage. Son objet serait de favoriser la continuité dans l'accumulation des droits des salariés en évitant les effets de rupture entre CDD et CDI. Une mesure consistant à avoir un contrat de travail dont le montant de charges chômage serait dégressif en fonction de la durée dans l'emploi favoriserait la continuité de l'emploi.

**→ Déployer des opportunités de formation en faveur des chercheurs d'emploi**

Avec l'accroissement du chômage, et dans un contexte de précarisation de l'emploi, la formation professionnelle constitue un instrument essentiel de la politique de l'emploi. Les personnes au chômage doivent bénéficier systématiquement du panier de services prévu par le conseil en évolution professionnelle (CEP). De plus, à la démarche de formation initiée par le service public de l'emploi (SPE) doit se substituer un processus de co-construction avec le chercheur d'emploi, prenant appui sur le CEP, le compte personnel de formation (CPF) et plus largement le compte personnel d'activité (CPA). Dans cette perspective, la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) est aussi à assouplir en cas de chômage : l'abondement du compte par Pôle emploi doit être renforcé, particulièrement pour l'accomplissement de formations destinées aux personnes non qualifiées ou ayant besoin de se requalifier.

**→ Soutenir l'accès à l'emploi des personnes en difficulté en accompagnant les entreprises volontaires dans une réflexion sur les modalités d'accueil de certains chercheurs d'emploi**

La capacité des entreprises à recruter dans une certaine proportion des personnes en difficulté devrait relever de leur responsabilité sociale. SNC, forte de son expérience, est en mesure de contribuer à la réflexion en proposant d'étudier, avec les entreprises ou organisations volontaires, les modalités d'accueil en entreprise de certains chercheurs d'emploi en difficulté en recourant en particulier à la « médiation », méthode qui permet de préparer un appariement en vue d'un recrutement de qualité.

---

<sup>2</sup> Accord du 10 juillet 2013 portant sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires.

# LUTTER CONTRE LES IMPACTS NÉGATIFS DU CHÔMAGE SUR LA SANTÉ DES CHERCHEURS D'EMPLOI



*Pour trouver du travail il faut d'abord être en bonne santé, en possession de toutes ses capacités mentales et physiques.*



MARIE, en recherche d'emploi

### La santé des personnes au chômage, un sujet peu étudié et une réalité insuffisamment prise en compte

Les chercheurs d'emploi sont deux fois plus nombreux que les salariés ayant un emploi stable à estimer que leur état de santé n'est pas satisfaisant, un pourcentage qui devient plus important à mesure que le nombre de périodes de chômage vécues augmente. Pourtant, cette problématique est rarement abordée que ce soit par les chercheurs d'emploi eux-mêmes ou par les professionnels de santé qui ne sont pas sensibilisés aux effets du chômage sur la santé dans le cadre de leurs études. **En dix ans, seules trois études françaises ont été publiées dans des revues d'audience internationale. Dans ce contexte, les facteurs influençant leur santé sont multiples mais encore peu documentés et la problématique des impacts du chômage sur les individus qui le vivent est restée jusqu'à présent orpheline.**

*10 000 à 14 000 décès sont « imputables »  
au chômage, chaque année en France*

### Le chômage nuit à la santé

Pourtant, les rares études concernant de grandes populations de chercheurs d'emploi mettent en évidence les effets négatifs du chômage sur plusieurs aspects de la santé somatique et psychique. Ainsi, **on observe une surmortalité des chercheurs d'emploi avec 10 000 à 14 000 décès « imputables » chaque année au chômage<sup>3</sup>. Cette surmortalité paraît liée à des maladies, notamment à des pathologies cardiovasculaires plus fréquentes chez les chercheurs d'emploi, aux conséquences de comportements addictifs apparus après la perte d'emploi ou à des suicides.** Le chômage impacte également négativement les habitudes de vie, les addictions, les comportements à risque et l'activité physique des personnes qui le vivent, constituant autant de sur-risque pour leur santé. Enfin, l'ensemble des recherches réalisées en psychologie indique que le chômage est vécu comme une épreuve qui s'accompagne de stress, d'anxiété et de déprime mais également d'un profond sentiment de honte et de culpabilité. En cela, l'expérience du chômage constitue souvent un véritable traumatisme.

<sup>3</sup> Pierre Meneton et al., *Unemployment is associated with high cardiovascular event rate and increased all-cause mortality in middle-aged socially privileged individuals*, « Int Arch Occup Environ Health », 2015.



## Le renoncement aux soins ou les « empêchements » dûs au chômage

En dépit de ces fragilités, les personnes au chômage renoncent davantage aux soins que les actifs occupés, notamment pour des raisons financières. Elles bénéficient en effet, d'une moins bonne protection complémentaire que les autres populations et les complémentaires souscrites sont moins favorables pour le remboursement des lunettes, des appareils auditifs et des prothèses dentaires. Par ailleurs, l'éloignement de l'offre de soins, l'avance des frais de santé, le manque d'information sur le remboursement, voire la crainte d'être pénalisé dans sa recherche d'emploi en cas d'arrêt constituent des facteurs de renoncement supplémentaires de même que les facteurs sociaux (méconnaissance des droits sociaux) et psychologiques (moindre priorisation des problèmes de santé dans une situation sociale instable, négligence de l'écoute de son corps dans un contexte de restriction des besoins).

## Les chercheurs d'emploi témoignent



*An cours de ma période de chômage j'ai été victime d'un premier infarctus, pourtant à l'époque je n'avais aucun antécédent cardiaque. S'en est suivi un deuxième qui m'a laissé handicapé.*

PASCAL, en recherche d'emploi

*S'ai envisagé le pire cet été, seule la présence de ma fille m'en a empêché.*

NICOLAS, en recherche d'emploi

*Je me suis retrouvée sans emploi. Pendant cette période, j'ai contracté cinq angines et rencontré de nombreux problèmes gynécologiques, des pathologies directement liées au stress. Cette situation, en plus d'affecter mon état physique m'affectait psychologiquement. On finit par ne plus savoir quelle est la cause et quelle est la conséquence.*

STEPHANIE, en recherche d'emploi

*Quand je me suis retrouvé au chômage j'ai consommé de l'alcool pour « m'aider un peu », mais quand venait la fin de la journée, je me culpabilisais de ne pas avoir cherché de travail, alors je buvais un verre puis un autre pour oublier, jusqu'à m'endormir. Très vite, je n'étais plus capable de m'en sortir tout seul.*

OLIVIER, en recherche d'emploi

*Une professionnelle de santé m'a incitée à suivre des séances de sophrologie et à prendre des médicaments non remboursés. Tout cela à un coût... inaccessible lorsque l'on perçoit le chômage.*

MÉLANIE, en recherche d'emploi



## NOS PROPOSITIONS

Face à ces constats, SNC appelle à la mise en place d'un « écosystème » favorable au soutien à la santé des chercheurs d'emploi défini autour de cinq axes d'actions à déployer :

### → Organiser une « conférence de consensus » sur un dispositif de soutien à la santé des chercheurs d'emploi avec toutes les parties prenantes

Un dispositif de soutien à la santé des chercheurs d'emploi doit être mis en place en concertation avec toutes les parties prenantes (État, Pôle Emploi, CNAM, organisations professionnelles). **Ce dispositif comprendrait un message personnalisé d'incitation à une visite médicale-bilan adressé à tous les chercheurs d'emploi** « non-consomphants » en matière de soins et les informerait sur les dispositifs disponibles en cas de difficultés d'accès aux soins. Les médecins généralistes, préalablement sensibilisés au risque de santé publique lié au chômage participeraient **au dispositif en tant qu'acteurs de prévention**. Par ailleurs, deux consultations médicales seraient proposées à 6 mois et à 2 ans de chômage.

### → Mieux informer les chercheurs d'emploi sur leurs droits en matière de santé

Une convention CNAM/Pôle emploi qui concernerait des informations pratiques et opérationnelles en matière de santé et qui serait déclinée localement doit être conclue. **Dans le cadre de cette convention la mise en place au sein des agences Pôle emploi d'un référent santé**, correspondant privilégié avec la CPAM, doit être imaginée. Un guide pratique sur les droits en matière de santé et comportant des messages de prévention en matière de santé est également à mettre en place.

### → Améliorer la couverture complémentaire des chercheurs d'emploi

**Afin d'éviter les ruptures de droits, dues à la perte ou à la réduction de la couverture de la complémentaire** SNC propose que soit intégrée, dans le panier de soins de l'assurance maladie de base, une prise en charge intégrale et forfaitaire pour les lunettes, les prothèses auditives, et les soins dentaires. Une autre solution consisterait à améliorer l'accès à ces dispositifs médicaux par un reste à charge nul.

### → Éviter l'isolement des chercheurs d'emploi grâce à la prise en compte de la dimension santé dans le cadre de l'accompagnement global

Il conviendrait d'**introduire dans la convention tripartite (Pôle emploi/État/Unédic), la prise en compte de la dimension santé dans le cadre de l'accompagnement global** proposé par Pôle emploi, avec la possibilité d'établir des partenariats associatifs pour l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

### → Prendre en compte les aspects médicaux et psychologiques du chômage dans les pratiques professionnelles et les études

Afin de **sensibiliser les professionnels de la santé aux impacts du chômage**, SNC demande à ce que soient intégrés les aspects médicaux et psychologiques du chômage dans l'enseignement de santé au travail et/ou de santé publique, destiné aux futurs professionnels. Dans une même logique il conviendrait de sensibiliser les conseillers de Pôle emploi et les professionnels du travail social aux problèmes de la santé des chercheurs d'emploi. Par ailleurs, SNC propose que soient intégrées les périodes de chômage dans les dossiers santé-travail des médecins du travail. Enfin, SNC demande à ce que soient développées des études épidémiologiques intégrant le facteur chômage dans les cohortes santé de population générale et en diligérant des études plus ciblées sur les chercheurs d'emploi.

---

## CONTACTS PRESSE

### Secrétariat national :

**Pauline SIMON**, Responsable communication et plaidoyer

06.29.80.36.15 / 01.42.47.14.31 / pauline.simon@snc.asso.fr

**Pour toutes demandes de témoignages ou reportages locaux,  
merci de prendre contact avec nos antennes en région :**

#### **Pays de la Loire**

Jean-Claude BOUCHER (Saumur) - 06.75.48.86.50 / jean-claude\_boucher@orange.fr

Elisabeth LE MERDY (Nantes) - 06.83.56.16.48 / elisabeth.lemerdy@free.fr

Dominique RIOU (Nantes) - 06.74.95.91.14 / dominiqueriou@free.fr

Jean SAREO (Nantes) - 06.84.08.40.39 / jean.sarreo@orange.fr

#### **Île-de-France**

Yves DELPUECH (Saint-Quentin-en-Yveline) - 06.80.66.99.47 / yves.delpuech@yahoo.fr

#### **Nouvelle-Aquitaine**

Catherine BLASZCZYK (Limoges) - 06.16.51.10.59 / locabla@aliceadsl.fr

#### **Bourgogne-Franche-Comté**

Thierry GIRARDOT (Besançon) - 06.77.91.77.36 / thierry.girardot25@orange.fr

Claude GUELAUD (Dijon) - 06.83.03.92.13 / claude.guelaud@orange.fr

#### **Grand-Est**

Joël FURLAND (Nancy) - 06.74.60.41.66 / jfurlan@orange.fr

#### **Auvergne-Rhône-Alpes**

BELDA Corinne (Lyon) - 06.88.96.07.03 / cbelda69@orange.fr

Marie-Noëlle NAULEAU (Grenoble) - 06.22.06.74.48 / marienoelle.snc@free.fr

Christian THION (Montélimar) - 06.08.25.04.78 / snc.montelimar@gmail.com

#### **Hauts-de-France**

Pascale CAREY (Premesques) - 06.20.06.91.08 / snc.hautsdefrance@snc.asso.fr

#### **Normandie**

Philippe PENOT (Rouen) - 06.07.25.60.77 / philippe.penot@outlook.fr

#### **Occitanie**

Alain LIEBERMANN (Toulouse) - 06.09.76.59.32 / alain.liebermann@wanadoo.fr



SOLIDARITÉS NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE  
51 RUE DE LA FEDERATION 75015 PARIS



@ AssociationSNC



@ SolidaritesNouvellesfaceauChomage

Avec le soutien de



Fondation d'Entreprise Syndex